

Questions au Feuilleton

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement à l'égard de la question soulevée par mon ami le député de Winnipeg-Nord. Il me semble que mon ami n'a pas formulé, là un simple grief, mais qu'il demandait que le Règlement soit observé. A mon avis, il faudrait qu'une décision soit rendue ou que le secrétaire parlementaire propose au président du Conseil privé de donner la réponse à cette question dans le hansard.

Mon ami a parlé de la question n° 196 marquée d'un astérisque et, conformément à l'article 39(2) A) du Règlement, il a droit à une réponse orale. Il s'est dit prêt à accepter la réponse donnée dans le hansard, mais je pense qu'en fait c'est aller trop loin que de répondre en disant qu'on déposera un document. Le secrétaire parlementaire accepterait peut-être de faire imprimer la réponse dans le hansard.

M. l'Orateur: Le député comprendra, j'en suis sûr, que la Chambre a déjà exprimé son opinion à cet égard lorsqu'un ordre de dépôt de documents a été adopté. On a demandé aux députés s'ils voulaient que ce soit fait et cela a été fait. Nous ne pouvons revenir là-dessus. Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être étudier la suggestion du député.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Peut-être y aurait-il consentement unanime pour que la réponse à cette question marquée d'un astérisque soit imprimée dans le hansard.

M. l'Orateur: Êtes-vous d'accord?

Des voix: Non.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire m'a conseillé d'exposer mon grief aux deux ministres en cause. Peut-il être plus précis? A mon avis, cinq ministres pourraient être en cause.

M. Cossitt: J'invoque le Règlement pour signaler que Pâques approche et que la question n° 25 est restée sans réponse depuis Pâques dernières pendant l'ancienne législation et depuis le début de la nouvelle. C'est une question simple. Elle demande combien ont coûté au trésor public deux voyages aux Antilles pour les vacances du premier ministre et un autre voyage en Suisse. Toutes les factures et les notes de frais ont certainement été reçues et réglées. A mon avis, j'ai raison de soulever la question de nouveau, étant donné que je l'ai déjà fait plusieurs fois et que je n'ai jamais reçu de réponse du secrétaire parlementaire. Selon moi, le gouvernement devrait maintenant posséder la réponse à la question n° 25 et je ne puis que supposer, étant donné qu'il ne nous l'a pas encore fournie, qu'il essaie de cacher ces renseignements au Parlement et au peuple du Canada. Nous en avons assez de nous voir refuser des renseignements auxquels nous avons droit.

Des voix: Bravo!

M. Cossitt: Les députés de l'autre côté de la Chambre ont peur de voir ce qui pourrait se passer si le peuple canadien savait ce qui se passe. A mon avis, il est temps que nous obtenions une réponse à nos questions dans un délai raisonnable, et non six, huit ou dix mois après qu'elles ont été posées.

Des voix: Bravo!

M. Coates: Je ne veux pas me plaindre à propos des questions auxquelles on n'a pas encore répondu. Je l'ai fait il n'y a pas longtemps. Mais il faut faire quelque chose si la

[M. Schumacher.]

Chambre doit fonctionner de façon ordonnée. Il se passe maintenant ce que j'avais prévu lundi et cela continuera de se produire si l'on ne fait pas les choses comme il faut; les députés continueront d'utiliser des moyens qui vont à l'encontre du Règlement parce que le Règlement ne convient plus aux circonstances actuelles. Nous devons suivre les conseils du député de Grenville-Carleton (M. Baker) afin que Votre Honneur n'ait pas à subir les tortures de l'enfer pour nous faire aborder les travaux quotidiens simplement parce que le gouvernement s'acquitte mal de son rôle à la Chambre.

DEMANDE DE DOCUMENTS

[Traduction]

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Votre Honneur aurait-elle l'amabilité de mettre l'avis de motion n° 24 en délibération.

M. l'Orateur: Passons à l'avis de motion n° 24.

COPIE DU CONTRAT RÉVISÉ D'AIR-CANADA

Motion n° 24—**M. Mazankowski:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du contrat d'Air Canada et de toutes addition, révision et modification apportées à ce dernier.

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le contrat d'Air Canada contient beaucoup de renseignements confidentiels concernant l'organisation, l'exploitation et l'entretien des lignes aériennes d'Air Canada. Les concurrents d'Air Canada ne sont pas obligés de fournir une telle information ni de soumettre leurs ententes contractuelles à semblable examen. Mettre Air Canada dans une telle position désavantageuse n'irait pas dans le sens de l'intérêt public. Dans ces conditions, je demanderais donc au député de retirer sa motion.

M. Fairweather: Comment un monopole peut-il se trouver en désavantage?

Une voix: Reportez-la à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Reportée à l'ordre du jour. Consent-on à faire reporter les autres avis de motions portant production de documents?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES FINANCES

L'OPINION DU MINISTRE SUR LA CLAUSE D'INDEXATION DANS LES CONVENTIONS COLLECTIVES DES SECTEURS PRIVÉ ET PUBLIC

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): En posant ma question au ministre des Finances, j'aimerais lui rappeler qu'il a affirmé, le 28 janvier, avoir informé peu de temps auparavant les dirigeants syndicaux à Vancouver, je pense, que, de son point de vue, la clause d'indexa-